



NOTE VERBALE

Réf. : 204.02.17/0709/RE/2016/N.M.A

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, **Comité contre la Torture** et a l'honneur de lui transmettre, en annexe à la présente, **le rapport spécial demandé au Burundi par la lettre du Comité datée du 23 mai 2016.**

La Mission Permanente de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève profite de cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, **Comité contre la Torture**, l'assurance de sa haute considération.

Genève, le 30 juin 2016



NATIONS UNIES

HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME

COMITE CONTRE LA TORTURE